DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N°2021-286 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A ASSOCIATION

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,

Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte

BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT,

Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine

SANTINI, Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH,

Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE DU: 2 3 NOV. 2021

Formant la majorité des membres en exercice

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 24 NOV. 2021

Procurations: Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL, Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés: Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI

Secrétaire: Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

 « Comité d'Organisation de la Fête du Cassoulet » (Reversement droits de place) pour un montant de 2 962 €

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2021 pour un montant total de 2 962 €.

Vu la Commission des Finances en date du 12 novembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2021 sur l'article 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2 4 NOV 2021 Certifiée exécutoire par réception

Le Directeur Général des Service

en Préfecture le :

2 4 NOV. 2021 Par délégation,

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID: 011-211100763-20211115-DB2021286-DE